

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2602

25 septembre 2014

SOMMAIRE

Advantage Premiere Fund SCA Sicav-FIS	124853	Intelsat Holdings S.A.	124856
Alpha Quantitative Investment Developments S.A.	124853	Intelsat Investments S.A.	124850
Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l.	124853	Intelsat Jackson Holdings S.A.	124873
Athena Capital Fund, SICAV-FIS	124853	International Real Estate Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR	124852
Car-Rent S.à r.l.	124852	Irama S.A.	124857
DIAMAN Sicav	124860	Itfi Bresil S.à r.l.	124874
Dongala S.A.	124861	IWA S.A.	124860
DWS Access S.A.	124861	Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l.	124852
DWS Access S.A.	124861	Kahala LuxCo	124862
EGS Information Technology S.A.	124857	Kahala LuxCo	124868
Ergon Capital II S.à r.l.	124865	Karoui & Karoui Luxe S.A.	124851
Euroamerican Finance S.A.	124858	Kelley Organization S.A.	124857
EVS Invest	124859	KRW Schindler Investment Management	124871
Fabienne Belnou Développement S.à r.l.	124856	LDR S.A.	124861
Fall Co 1 S.à r.l.	124858	Livelihoods Fund SICAV SIF	124869
Fall Co 2 S.à r.l.	124859	L.O.G.EVAM s.à r.l.	124857
Financière Baucalaise S.A.	124859	Luxomega 2 S.à r.l.	124878
Fleet Uno S.à r.l.	124852	Mangrove II Investments Sàrl	124860
Fund Solutions GP S.à r.l.	124858	Milanda S.A.	124856
Gestlux Management S.A.	124850	OC International S.A.	124853
Il Cosmetics Group S.A.	124856	Olivalux S.A.	124854
Il Cosmetics Managers S.A.	124860	OPTrust Infrastructure Europe I	124855
Imexal S. à r.l.	124852	Orion III European 3 S.à r.l.	124854
Immo Castel S.A.	124855	PCRH S.A.	124855
Inovalis Luxembourg S.à r.l.	124850	ProDexi Investments S.à r.l.	124854
Inovalis Management Luxembourg	124850	Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l.	124866
Institut Rosanna S.à r.l.	124855	Subtone Investments S.à r.l.	124850
Intellux Capital Management S.A., SPF ..	124851	SwanCap FLP SCS	124851
Intelsat Global Holdings S.A.	124851	Syma 1 S.C.A.	124851
		Vipax S.C.A., SICAV-FIS	124854

Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104975/9.

(140125778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Gestlux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 166.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104924/10.

(140125920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Inovalis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014104969/10.

(140125887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Inovalis Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014104970/10.

(140125886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Subtone Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.740.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Subtone Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014107102/15.

(140127086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Intellux Capital Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.634.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104971/10.

(140125451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104977/10.

(140125360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

SwanCap FLP SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 181.925.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Investment Solutions S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2014107105/11.

(140128125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Syma 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.302.

La dénomination de l'associé commandité GP ManCo Holding PE S.à r.l. avec siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg a changé et est devenue Syrna GP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107106/11.

(140127459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Karoui & Karoui Luxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 140.645.

Les comptes au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014105043/12.

(140125337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Imexal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 17.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104990/9.

(140125787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Fleet Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.452.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104884/10.

(140124964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

International Real Estate Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104981/10.

(140125875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Johnson Controls Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.728.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 février 2014.

Référence de publication: 2014105018/11.

(140125295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Car-Rent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 15, rue Ditzenheck.

R.C.S. Luxembourg B 99.892.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L- 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014105604/14.

(140126563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Antin Infrastructure Partners II [Feeder] Luxembourg GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105503/9.

(140126509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Advantage Premiere Fund SCA Sicav-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.053.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105516/10.

(140125972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Athena Capital Fund, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 167.355.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105508/10.

(140126657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Alpha Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.348.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 Mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014105521/11.

(140126414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

OC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 167.561.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 juin 2014

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre Verlainé, demeurant 3A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière pour une période d'un an.

Pour extrait conforme

Pour la société OC International S.A.

Référence de publication: 2014106970/14.

(140127197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Orion III European 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.011.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106959/9.

(140127510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Olivalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLIVALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2014106985/11.

(140128063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106202/11.

(140126063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

ProDexi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.465.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 30 juin 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 02 juillet 2014

1. Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Joel CARDENAS SAN MARTIN, administrateur de sociétés, né à Bilbao (Espagne), le 3 mars 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de M. Emanuele GRIPPO, gérant de catégorie B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21.07.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ProDexi Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014107010/21.

(140127376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Immo Castel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 41.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104991/9.

(140125998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Institut Rosanna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 253, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 101.375.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104996/9.

(140125270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

OPTrust Infrastructure Europe I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.712,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 144.584.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 15 juillet 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Scott McKinlay, né le 11 avril 1983 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107825/17.

(140128227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

PCRH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 143.682.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 27/06/2014.

Les Actionnaires prennent acte de l'expiration des mandats de Luca Panzeri, Ambrogio Panzeri, Mark Meyer, Paolo Brueckner, TAXIOMA s.à r.l. comme Administrateurs à l'issue de cette assemblée et décident de reconduire uniquement les mandats de Paolo Brueckner et TAXIOMA s.à r.l. pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2019 et de ne pas renouveler les mandats de Luca Panzeri, Ambrogio Panzeri et Mark Meyer.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Paolo Manzoni, demeurant Via Paolo Andreani 4, IT- 20122 Milano, né le 12/11/1961 à Milano en tant qu'administrateur pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2019.

Les Actionnaires prennent acte de l'expiration du mandat de A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée en tant que Commissaire et décident de reconduire son mandat pour une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107019/19.

(140127946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104997/9.

(140125779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Il Cosmetics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 168.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104987/10.

(140125682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Fabienne Belnou Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 9, rue Hiehl.
R.C.S. Luxembourg B 140.976.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 1^{er} juin 2010:

Que suite à la démission de Monsieur Marcel ENGEL de son poste de Gérant Technique, l'Assemblée nomme à compter de ce jour un nouveau Gérant Technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lauro Lars LICHIOUS, né le 20 avril 1975 à Pforstheim (Allemagne), demeurant à F-57440 Angevillers (France), 55, Rue des Tulipes.

Celui-ci a tout pouvoir pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014108455/17.

(140129504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Milanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 73.331.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2016.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014110784/18.

(140132124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105004/9.

(140125930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

L.O.G.EVAM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 65, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 161.869.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 juillet 2014.

L.O.G.Evam Sàrl

L- 4051 Esch/Alzette

Référence de publication: 2014105058/12.

(140125264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Kelley Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 173.779.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Arsène KRONSHAGEN est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

KELLEY ORGANIZATION S.A.

Référence de publication: 2014105046/13.

(140125818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

EGS Information Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 182.347.

Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 22.juli 2014

Im Jahre 2014, am 22.Juli hat der alleinige Gesellschafter der EGS Information Technology S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse angenommen:

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt:

- Die Gesellschaft «SALCON S.à.r.l.» mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten, eingetragen im H.R. Luxembourg unter der Nummer B 107576

von seinem Amt als Kommissar mit sofortiger Wirkung abzuberufen.

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt:

- Die Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, eingetragen im H.R. Luxembourg unter der Nummer B 25 797

für fünf Jahre zum neuen Kommissar zu ernennen d.h. bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.
Luxemburg, den 22. Juli 2014.

Référence de publication: 2014108401/20.

(140129493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Fund Solutions GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.514.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 21 juillet 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014109387/15.

(140130667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

—
LES MENTIONS CI-DESSOUS ET EN ANNEXE REMPLACENT CELLES DÉPOSÉES LE 17 JUIN 2014 AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS SOUS LA RÉFÉRENCE L140100096

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 12 juin 2014 que Mme Ana Paula Ventura dos Santos Condeço Alves, administrateur de sociétés, née le 04.01.1966 à Almada, Setúbal, Portugal avec adresse professionnelle à Avenue Alvares Cabral, 61, 6^e étage, P-1250-017 Lisbonne, Portugal, a été nommée à la fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014108427/16.

(140129826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Fall Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, Avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.615.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2014

En date du 27 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Laetitia ANTOINE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jlabong, Samar, Les Philippines, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Kenneth J. WEILLER, gérant de classe A

- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Fall Co 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014109378/23.

(140131664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

EVS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-5331 Moutfort, 46, rue de Remich.
R.C.S. Luxembourg B 176.591.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 6 mai 2014

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale procède au remplacement du poste de Commissaire aux Comptes, la société à responsabilité limitée IN EXTENSO AUDIT ET CONSEIL, par Monsieur Matthieu Vincens, demeurant à 70, Rue de Luxembourg, à L-3360 Leudelange, dont la mission débutera dès l'exercice 2013.

Le mandat expirera à l'issue d'une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014109374/14.

(140130606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Financière Baucalaise S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21/05/2014 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2020.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014109402/17.

(140131284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Fall Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, Avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.614.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 juin 2014

En date du 27 juin 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Laetitia ANTOINE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Elvin MONTES, né le 12 avril 1982 à Jiabong, Samar, Les Philippines, ayant l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Kenneth J. WEILLER, gérant de classe A

- Madame Catherine KOCH, gérant de classe B

- Monsieur Elvin MONTES, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Fall Co 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014109379/23.

(140131671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

IWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.416.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014105008/9.
(140125851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

II Cosmetics Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 168.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014104988/10.
(140125608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.
Pour DIAMAN SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014106523/13.
(140127683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Mangrove II Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.483.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 30 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Luxembourg le 30 avril 2014 décide de renouveler avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2015 les mandats suivants:

- des trois gérants suivants:

- Mr. Gérard LOPEZ
- Mr. Mark TLUSZCZ
- Mr. Hans-Jürgen SCHMITZ

- du commissaire aux comptes:

- Deloitte S.A.,

Les gérants sont au 30 avril 2014:

Gérard LOPEZ, Mark TLUSZCZ et Hans-Jürgen SCHMITZ, ayant leur adresse professionnelle au 31, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.
BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2014109722/22.
(140130730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Dongala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 150.919.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014106529/9.

(140127916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

DWS Access S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 134.767.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014106535/10.

(140127116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

DWS Access S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 134.767.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014106534/16.

(140127115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

LDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 51.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue le 30 juin 2014

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31.12.2013, tenue le 30 juin 2014:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour une nouvelle période expirant en 2015, à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014, comme suit:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard & Klein S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, RCS Luxembourg B 63706, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014110704/19.

(140131789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Kahala LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 186.962.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June,
Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Kahala LuxCo, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 21,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 186.962 (the "Company").

There appeared:

Kahala Aviation Holdings, LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, USA, and registered with the Secretary of State of Delaware Division of corporations under number 5429971 (the "Sole Shareholder");

here, represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglister, by virtue of powers of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 21,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company;
 2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by Kahala Aviation Holdings, LLC.;
 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 21,000 (twenty one thousand US Dollars) to USD 34,068 (thirty four thousand and sixty-eight US Dollars) by the issuance of 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight) shares (the "New Shares") of the Company, each with a nominal value of USD 1 (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of USD 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight US Dollars) it holds against Kahala Ireland Opco Ltd, a company incorporated in Ireland with registered number 542343 and having its registered office at Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, Republic of Ireland (the "Receivable").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight US Dollars) by subscribing to 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight) new share of the Company, each with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), by way of the contribution of the Receivable up to an amount of USD 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight US Dollars).

Evaluation

The value of the Receivable is set at USD 13,068 (thirteen thousand and sixty-eight US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is valid, due and payable;
- (ii) it is the legal owner of the Receivable;
- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) Kahala Ireland Opco Ltd. is duly organized and validly existing under the laws of the Republic of Ireland;
- (vii) to its knowledge Kahala Ireland Opco Ltd. is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (viii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Receivable; and
- (ix) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Receivable to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Stewart Kam-Cheong, Lynn Chan, Nick Radesca and Katie Kurtz acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of powers of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Receivable, and confirmed the validity of the subscription and payment,

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 34,068 (thirty four thousand and sixty-eight US Dollars) divided into 34,068 (thirty four thousand and sixty-eight thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the "Ordinary Shares"), fully paid-up,

Herein collectively as the "Shares" and individually as the "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1.100,-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Kahala LuxCo, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 21.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186.962 (la «Société»).

A comparu

Kahala Aviation Holdings, LLC., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, USA - 19801 Wilmington, Delaware, et immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware division of Corporations sous le numéro 5429971 (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 21.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts de la Société;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts préférentielles à rachat obligatoire au moyen d'un apport en nature par Kahala Aviation Holding, LLC.;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter leur ces actions; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 13.068 USD (treize mille soixante-huit US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 21.000 USD (vingt-et-un mille US Dollars) à 34.068 USD (trente-quatre mille soixante-huit US Dollars) par l'émission de 13.068 (treize mille soixante-huit) parts (les «Parts») de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD chacune (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 13.068 USD (treize mille soixante-huit US Dollars) qu'il détient contre Kahala Ireland Opco Ltd, une société immatriculée en Ireland (la «Créance»);

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par son mandataire, a déclaré souscrire intégralement à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 13.068 USD (treize mille soixante-huit US Dollars) en souscrivant aux 13.068 (treize mille soixante-huit) nouvelles Parts de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD chacune, au moyen de l'apport de la Créance d'un montant 13.68 USD (treize mille soixante-huit US Dollars).

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à treize mille soixante-huit USD (13.068 US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, valide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Kahala Ireland Opco Ltd est dûment constituée et existe valablement selon les lois de la république d'Irlande;
- (vii) à sa connaissance, Kahala Ireland Opco Ltd ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(viii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance; et

(ix) l'ensemble des formalités subséquentes à l'apport de la Créance requises en vertu des lois applicables seront accomplis afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Stewart Kam-Cheong, Lynn Chan, Nick Radesca et Katie Kurtz agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 34.068 USD (trente-quatre mille soixante-huit US Dollars) divisé en 34.068 (trente-quatre mille soixante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollars) (les «Parts Ordinaires»), entièrement libérées.

Ici collectivement les "Parts Sociales" et individuellement la "Part Sociale".

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par un vote des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014105035/193.

(140125190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.648.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014106588/14.

(140127339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.637.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.902.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of July,
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93081 ("Tamweelview"), hereby represented by Me Katia FETTES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 July 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Tamweelview has requested the undersigned notary to record that Tamweelview is the sole shareholder of Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of four million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 4,437,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 148 of 16 January 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181902 ("Silver Knight B Antony 2013"). The articles of incorporation of Silver Knight B Antony 2013 have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 4 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 147 of 16 January 2014.

Tamweelview, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the share capital of Silver Knight B Antony 2013 by an amount of two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 4,437,500.-) to an amount of six million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 6,637,500.-).

2 To consider and, if thought fit, issue two million two hundred thousand (2,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, accept subscription for these new shares by the sole shareholder of Silver Knight B Antony 2013 and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Knight B Antony 2013, in order to reflect the capital increase.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Tamweelview resolved to increase the share capital of Silver Knight B Antony 2013 by an amount of two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000.-) so as to raise it from its present amount of four million four hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 4,437,500.-) to an amount of six million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 6,637,500.-).

Second resolution

Tamweelview resolved to issue two million two hundred thousand (2,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview, represented as above mentioned.

Tamweelview declared to subscribe for two million two hundred thousand (2,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of two million two hundred thousand Euros (EUR 2,200,000.-) was thus as from that moment at the disposal of Silver Knight B Antony 2013, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

124867

Third resolution

Tamweelview resolved to accept said subscription and payment and to allot the two million two hundred thousand (2,200,000) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

Tamweelview resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of Silver Knight B Antony 2013 in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 6,637,500.- (six million six hundred thirty-seven thousand five hundred Euros), represented by 6,637,500 (six million six hundred thirty-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Silver Knight B Antony 2013 as a result of the present deed are estimated at two thousand eight hundred euro (EUR 2,800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de juillet,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»),

représentée aux fins des présentes par Me Katia FETTES, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Tamweelview a requis le notaire instrumentant d'acter que Tamweelview est le seul et unique associé de Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.437.500,-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 148 du 16 janvier 2014, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181902 («Silver Knight B Antony 2013»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 147 du 16 janvier 2014.

Tamweelview, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Silver Knight B Antony 2013 à concurrence de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.437.500,-) à un montant de six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 6.637.500,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de Silver Knight B Antony 2013 à libérer intégralement en espèces.

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Knight B Antony 2013, afin de refléter l'augmentation de capital.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Tamweelview a décidé d'augmenter le capital social de Silver Knight B Antony 2013 à concurrence de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions quatre cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 4.437.500,-) à un montant de six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 6.637.500,-).

Deuxième résolution

Tamweelview a décidé d'émettre deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview représenté comme indiqué ci-avant.

Tamweelview a déclaré souscrire deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) a dès lors été à la disposition de Silver Knight B Antony 2013 à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Tamweelview a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux millions deux cent mille (2.200.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Tamweelview a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de Silver Knight B Antony 2013 pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 6.637.500,- (six millions six cent trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 6.637.500 (six millions six cent trente-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par Silver Knight B Antony 2013 en raison du présent acte sont évalués à deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: K. FETTES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9252. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105317/143.

(140125961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Kahala LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 juillet 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014105036/11.

(140125251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Livelihoods Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 166.278.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of LIVELIHOODS FUND SICAV-SIF (the "Company"), a Société Anonyme qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé with its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 15, 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial"), number 228 of January 27, 2012. The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 June 2013, published in the Mémorial number 1720 of 18 July 2013.

The meeting was opened with Mrs Laetitia Boeuf, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mr. Matthieu Baro, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Lisa Sold, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Nomination of the Chairman of the meeting: Mrs. Laetita Boeuf.

2. To amend Article 12 of the articles of incorporation of the Fund, in particular the paragraphs related to the composition and the appointment of the Board of Directors.

2. To amend Article 21 of the articles of incorporation of the Fund, in particular the paragraphs related to the composition of the Investment Committee.

B. All the shareholders being registered, the meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting to the shareholders on May 22, 2014.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appeared from the said attendance list, out of 156,854.1517 shares in issue, 152,090.89 shares are present or duly represented at the Extraordinary General Meeting.

E. Considering that the minimum quorum of fifty (50) percent of the shares present or represented required to validly deliberate on items of the agenda of the extraordinary general meeting has been reached, as detailed in the attendance list, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to appoint Mrs. Laetita Boeuf, professionally residing in Luxembourg as Chairman of the meeting.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 12 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

Art. 12. Board of directors. Composition

The Board of Directors is composed of between six (6) to thirteen (13) members:

- up to 9 members representing Shareholders other than the Sponsor;
- up to 2 members representing the Sponsor;
- 1 member representing the Investment Advisor; and
- up to 1 independent member.

Appointment

The Board of Directors is appointed as follows:

- At least 15 days before the annual general Shareholders' meeting, Shareholders other than the Sponsor shall nominate up to nine representatives to the Board of Directors. The Sponsor will nominate up to two representatives.

The Investment Advisor will nominate one representative. The Board of Directors may propose to the general meeting of Shareholders the appointment of an independent director. Such nominations shall be addressed to the Board of Directors who will present them to the general meeting of Shareholders. The members representing the Shareholders other than the Sponsor shall be appointed on a representativeness criteria primarily based on the commitment size and

then on anteriority. The mandates of the directors to be appointed at any annual general Shareholders' meeting will be for a period of three years and shall last until the third annual general Shareholders' meeting following the date of appointment.

- Directors can also be appointed by a Shareholders' meeting other than the annual general Shareholders' meeting in accordance with the above rules when the Board of Directors deems it necessary. The Shareholders shall be notified of the holding of such Shareholders' meeting minimum 30 days before the said meeting.

Upon incorporation of the Company, the Directors shall be appointed by the initial Shareholders of the Company. Thereafter they will be appointed by a resolution of the relevant Shareholders' meeting.

The general Shareholders' meeting shall appoint the members of the Board of Directors so that the Board of Directors shall be composed as set forth in article 12.

Role

The Board of Directors is responsible for:

- determining and amending the strategy of the Company;
- approving the transfer of the ERPAs from Danone to the Company;
- amending the investment policy;
- resolving any non substantial amendments to the Offering Memorandum;
- approving the subscription of Shares by any new Shareholder;
- approving the transfer of Shares in accordance with article 7;
- ensuring compliance with investment strategy and investment restrictions;
- ensuring the Company functions correctly, assuring its management and supervision; and
- resolving any potential conflict of interest in respect with the Company.

The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to a person who may but is not obliged to be a member of the Board of Directors.

Meetings

The Board of Directors will meet at least twice a year in Luxembourg.

Quorum and Resolutions

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least half of the directors is present or represented.

Decisions shall be taken by two thirds of the votes of the directors present or represented, except when the transfer of the ERPAs from Danone to the Company will be considered, in which case a unanimous consent of the Board of Directors' members on the valuation will be required."

Third resolution

The meeting decides to amend Article 21 of the Articles of Incorporation so as to henceforth read as follows:

" **Art. 21. Investment committee.** The Board of Directors in carrying out its management function shall be assisted by an investment committee (the "Investment Committee").

The Investment Committee is composed of between five and twelve members:

- Up to 9 members representing the Shareholders other than the Sponsor;
- 1 member representing the Sponsor;
- 1 member representing the Investment Advisor;
- 1 independent member if deemed necessary by the Board of Directors.

The Investment Committee is set-up by the Board of Directors, as follows:

- At least fifteen (15) days before the annual general Shareholders' meeting, each Shareholder may nominate one representative. The Sponsor will nominate one representative. The Investment Advisor will nominate one representative. The Shareholders (including the Sponsor) and/or the Investment Advisor may propose the appointment of one independent member. Such nominations will be submitted to the Board of Directors. The members representing the Shareholders other than the Sponsor shall, in principle, be appointed on a representativeness criteria primarily based on the commitment size and then on anteriority. The mandate will start on or about the date of the annual general meeting of Shareholders and will last until the third general meeting of Shareholders following the date of appointment.

- Members of the Investment Committee can also be appointed at any time other than the date of an annual general meeting of Shareholders in accordance with the above rules when the Board of Directors deems it necessary.

The Board of Directors shall appoint the members of the Investment Committee so that the Investment Committee shall be composed as set forth in this article 21. The Board of Directors can decide to change the composition of the Investment Committee in order to allow Shareholders with lower commitments to be members of the Investment Committee.

The Investment Committee's role is to examine potential investment projects (the "Projects"), whether on its own initiative or at the request of the Board of Directors, and to approve or reject them. The Investment Committee may

also monitor the implementation of the Projects on behalf of the Board of Directors and can in general rule on any question put to it by the Board of Directors. The Investment Committee may use the services of the Investment Advisor in carrying out its mandate.

The Investment Committee will meet as often as necessary, upon convening of anyone of its members, or upon convening of the Board of Directors, by written notice to be given to all members of the Investment Committee at least fifteen Luxembourg business days in advance of such meeting, except in circumstances of emergency in which case this notice will be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each member. In any case, such written notice may be waived as described here above. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Investment Committee.

Any member of the Investment Committee may act at any meeting of the Investment Committee by appointing another person who does not need to be a member of the Investment Committee as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Investment Committee's decision is final and may not be disregarded, and is made with a two third majority of the members present or represented at a meeting of the Investment Committee.

Each meeting of the Investment Committee requires a quorum of at least half of the members to be present or represented. In the case of conflicts of interest the concerned members of the Investment Committee will abstain from voting. In any case the Investment Committee seeks to take decisions by consensus."

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English, availing of the derogation set out in article 26(2) of the SIFLaw whereby as the deed recording these amendments to the Articles of the Company is in English, the attachment of a translation into an official language to this deed when filed with the registration authorities does not apply.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Signé: M. BARO, L. BOEUF, L. SOLD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27245. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106830/142.

(140128041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

KRW Schindler Investment Management, Société Coopérative.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.022.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of July,

Before Us Maître Pierre Probst, notary, residing in Ettelbrück, Grand Duchy of Luxembourg

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of KRW Schindler Investment Management.

The Company has been established by a notarial deed that has been signed by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on the 12.4.2013 as a coopérative company organized as a public limited liability company (société coopérative organisée comme une société anonyme). The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 177.022. Its Articles have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“) on 26 June 2013 under number 1516.

The Meeting resolves to appoint Mr. Jean-Claude Michels, employee, professionally residing in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as Chairman of the Meeting. The Meeting abstains from the appointment of a secretary and a scrutineer.

The Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Chairman. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that 31,000 (thirty one thousand shares) with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waive all convening requirements and formalities

IV. the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

V. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Limitation of the Company's corporate object to the administration and management of KRW Schindler Private Ventures, a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability;

2. Restatement of the article 3.1, 3.2 and 3.3 of the articles of association of the Company in order to reflect the above described changes as follows:

"The purpose of the Company is the administration and management of KRW Schindler Private Ventures, a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability.

The Company may hold any classes of shares in the limited partnership and in its direct subsidiaries.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public. It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object."

3. Miscellaneous.

VI. After deliberation, the Meeting adopted with unanimous vote of 31,000 (thirty one thousand) shares of the shares present or represented at the Meeting the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to limit the Company's corporate object to the administration and management of KRW Schindler Private Ventures, a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability.

Second resolution

The Meeting resolves to restate the article 3.1, 3.2 and 3.3 of the articles of association of the Company in order to reflect the above described changes as follows:

Art. 3. Object. "The purpose of the Company is the administration and management of KRW Schindler Private Ventures, a limited partnership governed by the laws of Luxembourg, and to act as its general partner and statutory manager with unlimited liability.

The Company may hold any classes of shares in the limited partnership and in its direct subsidiaries.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public. It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately seven hundred Euro (700.- €).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung dieses englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechzehnten Juli.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Maître Pierre Probst mit Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung (die „Versammlung“) der Aktionäre der KRW Schindler Investment Management abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde unterzeichnet durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg, am 12. April 2013 als eine in Form einer Aktiengesellschaft organisierte Genossenschaft gegründet.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 177.022. Die Satzung wurde veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" („Mémorial“) am 26 Juni 2013 unter der Nummer 1516.

Die Versammlung beschließt Herrn Jean-Claude Michels, Angestellter, beruflich ansässig in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg als Vorsitzenden der Versammlung. Die Versammlung verzichtet auf die Benennung eines Schriftführers und eines Stimmzählers.

In der somit rechtskräftig zusammengesetzten Versammlung bittet der Vorsitzende den Notar aufzunehmen, dass:

I. Die in der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der gehaltenen Aktien werden in der Anwesenheitsliste festgehalten, die von den anwesenden und/oder den Vollmachtnehmern, die die nicht anwesenden Aktionäre vertreten und von dem Vorsitzenden unterzeichnet. Diese Liste und die Vollmachten, nach Zeichnung „ne varietur“ werden von den Personen, die die nicht anwesenden Aktionäre vertreten und von dem unterzeichnenden Notar vertreten und werden dieser Urkunde beigelegt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass 31.000 (einunddreißigtausend Aktien) mit einem Nennwert pro Aktie von einem Euro (EUR 1), vertretend 100% (einhundertprozent) des Aktienkapitals der Gesellschaft s anwesend oder ordnungsgemäss bei der Versammlung vertreten sind. Alle Aktionäre erklären, dass sie vorab von der Tagesordnung der Versammlung Kenntnis hatten und verzichten auf alle Einberufungsformalitäten.

III. Die Versammlung wurde somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtmässig entscheiden über alle Punkte auf der unten dargestellten Tagesordnung entscheiden.

IV. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Beschränkung des Gesellschaftszwecks auf die Verwaltung und Steuerung von KRW Schindler Private Ventures, einer Kommanditgesellschaft nach Luxemburger Recht, und auf die Funktion als Komplementär und satzungsgemäßer Geschäftsführer mit unbeschränkter Haftung;

2. Anpassung von Artikel 3.1, 3.2 und 3.3 der Satzung der Gesellschaft um die oben dargestellten Anpassungen wie folgt darzustellen:

“Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und Steuerung von KRW Schindler Private Ventures, einer Kommanditgesellschaft nach Luxemburger Recht, und die Funktion als Komplementär und satzungsgemäßer Geschäftsführer mit unbeschränkter Haftung.

Die Gesellschaft kann jede Aktienklasse in Kommanditgesellschaften und deren direkten Tochtergesellschaften halten.

Die Gesellschaft soll keine industriellen Aktivitäten ausüben und keine kommerzielle Aktivitäten gegenüber der Öffentlichkeit entfalten. Sie kann jede Aktivität ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks dient.”

Kostenschätzung

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit der Urkunde entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR siebenhundert (700.-€) geschätzt.

WORÜBER diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Jean-Claude MICHELS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 16 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9128. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 21. Juli 2014.

Référence de publication: 2014106819/121.

(140126708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014104998/9.

(140125776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Itfi Bresil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.763.

STATUTS

L'an deux mille quatorze le septième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

ITFI S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38548,

ici représentée Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ITFI BRESIL S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 L'acquisition, l'obtention, la cession, l'exploitation sous toutes formes de licences, modèles, marques de fabrique, logos, noms de domaine, se rattachant d'une manière quelconque à l'un des objets exploités par la Société ou connexes,

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. L'associé unique ou de l'assemblée générale des associés peut allouer une rémunération fixe, proportionnelle ou mixte à la gérance, et en détermine, le cas échéant, le montant.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation au Grand-Duché de Luxembourg.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel à partir du Luxembourg, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

9.7 Des résolutions circulaires pourront être circulées, en cas d'extrême urgence ou dans le cas où les gérants ne peuvent se réunir. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil d'gérants dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax. Toute décision prise par voie circulaire devra être obligatoirement ratifiée lors de la réunion du prochain conseil de gérance à tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. La signature d'un seul administrateur (quelle que soit la catégorie A ou B) sera toutefois suffisante pour pouvoir représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social se terminera le 31.12.2014.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

ITFI S.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 250.000 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cent cinquante euros.

Décisions prises par l'associé unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- ITFI S.A., une société constituée et existant suivant les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38548, représentée par son représentant permanent, Monsieur Edgar BONTE;

- Monsieur Jean-Christophe GARBINO, né le 7 août 1969 à Agen (France), demeurant professionnellement au 100, rue du Calvaire, F-59510 Hem;

- Monsieur Juan Carlos PENAGOS URIBE, né le 17 août 1963 à Medellin (Colombie), demeurant professionnellement au 100, rue du Calvaire, F-59510 Hem;

- Monsieur Bruno RESSEGUIER, né le 8 août 1973 à Saint Etienne (France), demeurant professionnellement au 100, rue du Calvaire, F-59510 Hem.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Harald CHARBON, né le 11 juillet 1969, à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. LAC/2014/32197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106786/232.

(140127524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Luxomega 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,23.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.937.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

- Luxomega S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg, in registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 177.629 and having a share capital of EUR 12,500.18;

- Didier FONTAINE, born on 28 July 1961 in Vienne (France), residing at 20, rue Emile Deschanel, 92600 Asnières, France;

- Frédéric DUNOD, born on 2 March 1965, residing at 9, rue du Regard, 75006 Paris, France;

- Priscilla DEMENGE, born on 24 May 1966, residing at 1 bis, rue Vanneau, 75007 Paris, France;

- Corinne FORNARA, born on 20 August 1966, residing at 6, rue du Caporal Peugeot, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire, France;

- Matthieu TARDY, born on 23 July 1977 in Saint Remy (France), residing at 15, rue du Clos, 21220 Saint Philibert, France;

- Guillaume MILLEREUX, born on 11 May 1982, residing at 57, rue Lemercier, 75017 Paris, France;

- Emeric PINON, born on 15 April 1965, residing at 66, rue de Rennes, 75006 Paris, France;

here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, whose professional address is in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of powers of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Luxomega 2 S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

II. Capital - Shares - Share premium accounts

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro and twenty-three Euro cents (EUR 12,500.23), represented by one million two hundred fifty thousand and twenty-three (1,250,023) shares divided into:

(I) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares); and

(II) twenty-three (23) tracker shares, one (1) in each of the following twenty-three (23) classes of "tracker shares":

- (i) class T1 shares (the Class T1 Shares);
- (ii) class T2 shares (the Class T2 Shares);
- (iii) class T3 shares (the Class T3 Shares);
- (iv) class T4 shares (the Class T4 Shares);
- (v) class T5 shares (the Class T5 Shares);
- (vi) class T7 shares (the Class T7 Shares);
- (vii) class T9 shares (the Class T9 Shares);
- (viii) class T10 shares (the Class T10 Shares);
- (ix) class T11 shares (the Class T11 Shares);
- (x) class T14 shares (the Class T14 Shares);
- (xi) class T16 shares (the Class T16 Shares);
- (xii) class T17 shares (the Class T17 Shares);
- (xiii) class T20 shares (the Class T20 Shares);
- (xiv) class T21 shares (the Class T21 Shares);
- (xv) class T22 shares (the Class T22 Shares);
- (xvi) class T-D19 shares (the Class T-D19 Shares);
- (xvii) class T-D28 shares (the Class T-D28 Shares);
- (xviii) class T-D30 shares (the Class T-D30 Shares);

(xix) class T-D31 shares (the Class T-D31 Shares);

(xx) class T-D36 shares (the Class T-D36 Shares);

(xxi) class T-D37 shares (the Class T-D37 Shares);

(xxii) class T-D38 shares (the Class T-D38 Shares); and

(xxiii) class T-D39 shares (the Class T-D39 Shares) together with the classes of “tracker shares” listed in (i) to (xxii) above, the Class T Shares, and more generally and individually, a Class T Share, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each).

The Class T Shares are issued in relation to certain interests held directly or indirectly by the Company in Omega Management GmbH & Co. KG, a limited partnership formed under German law and registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, Germany under HRA 46208 (the Subsidiary), each such interest being referred to herein as a KG Interest (or in case of plurality, the KG Interests). Each KG Interest shall comprise capital accounts, a current account, and reserve account and a loss carryover account, all as maintained by the Subsidiary as set forth in the partnership agreement governing the Subsidiary. The name of each Class T Share corresponds to the number of the relevant KG Interest as defined in a list to be maintained by the managing limited partners of the Subsidiary, i.e. Class T1 Shares shall correspond to KG Interest T1, Class T2 Shares corresponds to KG Interest T2, Class T3 Shares corresponds to KG Interest T3 and so on.

5.2. The Ordinary Shares and the Class T Shares are collectively referred to herein as the Shares, and individually and irrespective of their class as a Share. The holder(s) of Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shareholder(s). The holder(s) of the Class T Shares are collectively referred to as the Tracking Shareholder(s). The Tracking Shareholder(s) together with the Ordinary Shareholder(s) are collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.4. In respect of each class of Shares, there is hereby created a separate share premium account to which the amount or value received from time to time as share premium in relation to the relevant class of Shares shall be recorded. The name of each share premium account shall correspond to the name of the relevant class of Shares, i.e. the Ordinary Share Premium Account shall correspond to the Ordinary Shares, the Class T1 Share Premium Account shall correspond to the Class T1 Shares, the Class T2 Share Premium Account shall correspond to the Class T2 Shares, and so on (collectively the Class T Share Premium Accounts and individually and irrespective of their class, a Class T Share Premium Account). The Ordinary Share Premium Account and the Class T Share Premium Accounts shall collectively be referred to as the Share Premium Accounts.

5.5. In respect of each class of Shares, there is hereby created a separate special equity reserve account (account 115 “apport en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) to which the amount or value received from time to time as a contribution without share issuance in relation to the relevant class of Shares shall be recorded. The name of each special equity reserve account shall correspond to the name of the relevant class of Shares, i.e. the Ordinary Special Equity Reserve Account shall correspond to the Ordinary Shares, the Class T1 Special Equity Reserve Account shall correspond to the Class T1 Shares, the Class T2 Special Equity Reserve shall correspond to the Class T2 Shares, and so on (collectively the Class T Special Equity Reserve Accounts and individually and irrespective of their class, a Class T Special Equity Reserve Account). The Ordinary Special Equity Reserve Account and the Class T Special Equity Reserve Accounts shall collectively be referred to as the Special Equity Reserve Accounts.

The Share Premium Accounts and the Special Equity Reserve Accounts shall collectively be referred to as the Premium Accounts. The Share Premium Account and the Special Equity Reserve Account relating to a particular class of shares shall collectively be referred to with reference to the name of the relevant class of Shares i.e. the Ordinary Share Premium Account and the Ordinary Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Ordinary Premium Accounts, the Class T1 Share Premium Account and the Class T1 Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Class T1 Premium Accounts, the Class T2 Share Premium Account and the Class T2 Special Equity Reserve Account shall collectively be referred to as the Class T2 Premium Accounts, and so on.

5.6. Amounts recorded to the Premium Accounts shall constitute freely distributable reserves of the Company and shall, subject to any restrictions contained in the Law, be (i) available for distribution to the holder(s) of the relevant class of Shares only and (ii) distributed in the manner set out in Article 17 below.

5.7. In addition to the accounts mentioned in Articles 5.4 and 5.5, the Company shall maintain:

(a) an account in relation to the legal reserve required pursuant to article 197 of the Law (the Legal Reserve Account);

(b) a separate profit account in relation to and for each of the Class T Shares (each a Class T Profit Account and collectively the Class T Profits Accounts), each to be named after the relevant Class T Profit, i.e. Class T1 Profits Account corresponds to Class T1 Shares, Class T2 Profits Account corresponds to Class T2 Shares, Class T3 Profit Account corresponds to Class T3 Shares and so on; and

(c) a general profit account (the General Profit Account, together with the Class T Profits Accounts, the Profit Accounts) in relation to the Ordinary Shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.
- 6.2. The Shares are freely transferable between Shareholders.
- 6.3. The transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.
- 6.4. A transfer of Shares shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.5. A register of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.
- 6.6. The Company may redeem its own Shares, provided:
- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint request of any class A manager and any class B manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(ii) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholders' commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of July and ends on the thirtieth (30th) of June of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

13.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

Art. 15. Allocation of income and gains.

15.1. Any income and gains derived by the Company shall be allocated as follows:

(a) first, any income and gains derived from or related to the KG Interests (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits and sale proceeds derived from the KG Interests and from the reinvestment thereof) shall be allocated to the Class T Profit Accounts, whereby each Class T Profit Account shall be entitled to the income and gains derived by the Company from or in relation to the relevant KG Interest (each, a KG Amount), so that the KG Amount pertaining to KG Interest T1 shall be allocated to the Class T1 Profit Account, the KG Amount pertaining to KG Interest T2 shall be allocated to the Class T2 Profit Account, the KG Amount pertaining to KG Interest T3 shall be allocated to the Class T3 Profit Account, and so on;

(b) second, any other income and gains derived by the Company shall be allocated to the General Profit Account.

Art. 16. Allocation of losses and expenses.

16.1. Any losses and expenses incurred by the Company shall be allocated as follows:

(a) first, any losses and expenses that are attributable to a particular KG Interest or to any reinvestment asset acquired out of proceeds derived from a particular KG Interest shall be allocated to the corresponding Class T Profit Account, i.e. losses and/or expenses attributable to KG Interest T1 shall be allocated to the Class T1 Profits Account, losses and/or expenses attributable to KG Interest T2 shall be allocated to the Class T2 Profits Account, losses and/or expenses attributable to KG Interest T3 shall be allocated to the Class T3 Profits Account, and so on;

(b) second, any other losses and expenses shall be allocated to all the Profit Accounts (i.e. the Class T Profit Accounts and the General Profit Account) on a pro-rata basis, whereby the pro-rated amount allocated to each Profit Account shall be determined on the basis of the sum of (i) the par value of the Share(s) to which the respective Profit Account corresponds and (ii) the balance, as per the end of the prior financial year or interim financial statements (if any), of the Premium Accounts relating to the Share(s) to which the respective Profit Account corresponds.

Art. 17. Legal Reserve and Distribution.

17.1 Notwithstanding any other provision of these Articles to the contrary, five per cent (5%) of the Company's annual net profits appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting must be allocated to the Legal Reserve Account. This requirement ceases when the Legal Reserve Account reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

17.2. A distribution from the Profit Accounts and/or the Premium Accounts shall only be made to the relevant Shareholder (i) in respect of the class of Shares that such Shareholder holds and in respect of the relevant Profits Accounts and/or Premium Accounts linked to such class of Shares, and (ii) in accordance with the Law and these Articles, such distributions applying only to Shares in issue at the date of distribution.

17.3. Interim dividends may be distributed at any time in accordance with Article 17.2, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including amounts in the Premium Accounts) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve Account;

(iii) within two (2) months after the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the relevant Shareholder(s) must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint

one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

18.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with Article 17.2 above.

Art. 19. General Provisions.

19.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirtieth (30) of June 2015.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Luxomega S.à r.l., prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for:

(i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a payment in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Cash Contribution), and

(ii) sixteen (16) new tracker shares in registered form, one (1) in each of the class T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T14, T16, T17, T20, T21, T22 and T-D30 with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to fully pay them up by way of a payment in kind consisting of the T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T14, T16, T17, T20, T21, T22 and D30 limited partnership interest it holds in Omega Management GmbH & Co. KG, a limited partnership registered with the commercial register of the local court of Frankfurt am Main, Germany (KG) under HRA 46208, such limited partnership interests having a total fair market value equivalent to twenty-one million three hundred ninety-five thousand one hundred sixty Euro and seventy-seven Euro cents (EUR 21,395,160.77) (the Luxomega KG Partnership Interests).

The contribution in kind of the Luxomega KG Partnership Interests shall be allocated as follows:

(i) an amount of sixteen Euro cents (EUR 0.16) is allocated to the share capital account of the Company, with one euro cent (EUR 0.01) each to be paid up for the issuance of one Class T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T14, T16, T17, T20, T21, T22 and T-D30 share, respectively;

(ii) an amount of twenty-one million three hundred ninety-five thousand one hundred sixty Euro and sixty-one Euro cents (EUR 21,395,160.61) is allocated to the share premium accounts attached to the Class T Shares, to be allocated as follows:

I. six million five hundred forty-nine thousand one hundred ninety-six Euro and thirty-nine Euro cents (EUR 6,549,196.39) to the share premium account attached to the class T1 shares;

II. one million one hundred fifty-one thousand six hundred sixty-six Euro and sixty-three Euro cents (EUR 1,151,666.63) to the share premium account attached to the class T2 shares;

III. one million nine hundred thirteen thousand six hundred forty-seven Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 1,913,647.98) to the share premium account attached to the class T3 shares;

IV. two million five hundred fifty-six thousand seventy-eight Euro and thirty-six Euro cents (EUR 2,556,078.36) to the share premium account attached to the class T4 shares;

V. one million six hundred thirty-seven thousand five hundred twenty-four Euro and fifty-five Euro cents (EUR 1,637,524.55) to the share premium account attached to the class T5 shares;

VI. fifty-six thousand one hundred forty-five Euro and one Euro cents (EUR 56,145.01) to the share premium account attached to the class T7 shares;

VII. four hundred thirty-seven thousand seven hundred thirteen Euro and seventy-eight Euro cents (EUR 437,713.78) to the share premium account attached to the class T9 shares;

VIII. one hundred eighty-one thousand six hundred thirty-eight Euro and eighty-three Euro cents (EUR 181,638.84) to the share premium account attached to the class T10 shares;

IX. one million one hundred twenty-three thousand nine hundred eighty-seven Euro and twenty-three Euro cents (EUR 1,123,987.23) to the share premium account attached to the class T11 shares;

X. nine hundred ninety-five thousand five hundred fifty-six Euro and sixty-five Euro cents (EUR 995,556.65) to the share premium account attached to the class T14 shares;

XI. four hundred eighty-two thousand seven hundred thirteen Euro and five Euro cents (EUR 482,713.05) to the share premium account attached to the class T16 shares;

XII. two hundred ninety-one thousand seven hundred eight Euro and ninety-eight Euro cents (EUR 291,708.98) to the share premium account attached to the class T17 shares;

XIII. fifty-eight thousand nine hundred nineteen Euro and eighty-nine Euro cents (EUR 58,919.89) to the share premium account attached to the class T20 shares;

XIV. one hundred twenty-seven thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-five Euro cents (EUR 127,158.75) to the share premium account attached to the class T21 shares;

XV. six hundred forty-six thousand nine hundred sixteen Euro and forty-two Euro cents (EUR 646,916.42) to the share premium account attached to the class T22 shares; and

XVI. three million one hundred eighty-four thousand five hundred eighty-eight Euro and ten Euro cents (EUR 3,184,588.10) to the share premium account attached to the class T-D30 shares.

Thereupon Didier FONTAINE, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D31 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D31 limited partnership interest he holds in KG, having a fair market value equivalent to two million two hundred eighty thousand four hundred forty Euro and fifty-four Euro cents (EUR 2,280,440.54) (the Fontaine KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Fontaine KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of two million two hundred eighty thousand four hundred forty Euro and fifty-three Euro cents (EUR 2,280,440.53) is allocated to the share premium account attached to the class T-D31 shares.

Thereupon Frédéric DUNOD, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D28 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D28 limited partnership interest he holds in KG, having a fair market value equivalent to one hundred twenty-seven thousand one hundred fifty eight Euro and seventy-six Euro cents (EUR 127,158.76) (the Dunod KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Fontaine KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of one hundred twenty-seven thousand one hundred fifty eight Euro and seventy-five Euro cents (EUR 127,158.75) is allocated to the share premium account attached to the class T-D28 shares.

Thereupon Priscilla DEMENGE, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D19 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D19 limited partnership interest she holds in KG, having a fair market value equivalent to five hundred thirty-six thousand thirteen Euro and eighty-two Euro cents (EUR 536,013.82) (the Demenge KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Demenge KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of five hundred thirty-six thousand thirteen Euro and eighty-one Euro cents (EUR 536,013.81) is allocated to the share premium account attached to the class T-D19 shares.

Thereupon Corinne FORNARA, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D37 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D37 limited partnership interest she holds in KG, having a fair market value equivalent to four hundred thirteen thousand nine hundred forty-two Euro and thirty-four Euro cents (EUR 413,942.34) (the Fornara KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Fornara KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of four hundred thirteen thousand nine hundred forty-two Euro and thirty-three Euro cents (EUR 413,942.33) is allocated to the share premium account attached to the class T-D37 shares.

Thereupon Matthieu TARDY, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D36 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of D36 limited partnership interest he holds in KG, having a fair market value equivalent to two hundred forty-nine thousand nine hundred Euro and eighty-four Euro cents (EUR 249,900.84) (the Tardy KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Tardy KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of two hundred forty-nine thousand nine hundred Euro and eighty-three Euro cents (EUR 249,900.83) is allocated to the share premium account attached to the class T-D36 shares.

Thereupon Guillaume MILLEREUX, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D39 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D39 limited partnership interest he holds in KG, having a fair market value equivalent to one hundred ninety-four thousand eight hundred forty-two Euro and sixty-five Euro cents (EUR 194,842.65) (the Millereux KG Partnership Interest).

The contribution in kind of the Millereux KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of one hundred ninety-four thousand eight hundred forty-two Euro and sixty-four Euro cents (EUR 194,842.64) is allocated to the share premium account attached to the class T-D39 shares.

Thereupon Emeric PINON, prenamed, here represented by Ms. Peggy SIMON, prenamed, declares to subscribe for one (1) class T-D38 “tracker” share in registered form, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and to fully pay it up by way of a payment in kind consisting of the D38 limited partnership interest he holds in KG, having a fair market value equivalent to six hundred nine thousand eight hundred seventy-one thousand Euro and eighty-two Euro cents (EUR 609,871.82) (the Pinon KG Partnership Interest, together with the Luxomega KG Partnership Interests, the Fontaine KG Partnership Interest, the Dunod KG Partnership Interest, the Demenge KG Partnership Interest, the Fornara KG Partnership Interest, the Tardy KG Partnership Interest and the Millereux KG Partnership Interest, the KG Partnership Interests).

The contribution in kind of the Pinon KG Partnership Interest shall be allocated as follows:

I. an amount of one euro cent (EUR 0.01) is allocated to the share capital account of the Company; and

II. an amount of six hundred nine thousand eight hundred seventy-one thousand Euro and eighty-one Euro cents (EUR 609,871.81) is allocated to the share premium account attached to the class T-D38 shares.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) corresponding to the Cash Contribution is at the Company’s disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

The proof of the ownership and the value of the KG Partnership Interests have been produced to the undersigned notary through a valuation certificate dated 9 July 2014, issued by KG, and stating that:

“1. The Limited Partners are the owners of the KG Partnership Interests;

2. The KG Partnership Interests are fully paid up;

3. The Limited Partners are solely entitled to the KG Partnership Interests and possess the power to dispose of the KG Partnership Interests;

4. None of the KG Partnership Interests are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the KG Partnership Interests are subject to any attachment;

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the KG Partnership Interests be transferred to it;

6. The KG Partnership Interests are freely transferable;

7. All formalities, such as but not limited to contribution agreement, required in any relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the KG Partnership Interests to the Company (including but not limited to transfer formalities required under German laws to effect the transfer of such KG Partnership Interests), have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the KG Partnership Interests to the Company (including but not limited to those required under German laws to effect the transfer of such KG Partnership Interests), have been or will be obtained; and

9. The aggregate fair market value of the KG Partnership Interests is at least equal to twenty-five million eight hundred seven thousand three hundred and thirty-three Euro (EUR 25,807,331.54), which is the sum of the fair market value of each KG Partnership Interest as shown in Schedule 2 attached hereto. Since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the aforementioned value of the KG Partnership Interests.”

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

- Luxomega S.à r.l.:	1,250,000 Ordinary Shares;	16 Class T Shares;
- D. FONTAINE:		1 Class T Share;
- F. DUNOD:		1 Class T Share;
- P. DEMENGE:		1 Class T Share;
- C. FORNARA:		1 Class T Share;
- M. TARDY:		1 Class T Share;

- G. MILLEREUX:	1 Class T Share; and
- E. PINON:	1 Class T Share;
Total:	1,250,023 shares

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6.600.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Shareholders resolved to set at three (3) the number of managers, one (1) class A manager and two (2) class B managers, and further resolved to appoint the following person(s) as class A manager and class B managers with immediate effect and for an undetermined period:

class A manager:

- Bertrand Charles TOURNAY, private employee, born 13 June 1951 in Arras, France, residing at 40-44, rue Washington, bâtiment Washington Plaza, F-75008 Paris, France;

class B managers:

- Rene BELTJENS, private employee, born on 17 September 1961 in Etterbeek, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Laurent RICCI, private employee, born on 14 September 1972 in Thionville, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

1. Luxomega S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B177.629, et ayant un capital social de EUR 12.500,18.

2. Didier FONTAINE, né le 28 juillet 1961 à Vienne (France), résidant at 20, rue Emile Deschanel, 92600 Asnières, France;

3. Frédéric DUNOD, né le 2 mars 1965, résidant à 9, rue du Regard, 75006 Paris, France;

4. Priscilla DEMENGE, né le 24 mai 1966, résidant à 1 bis, rue Vanneau, 75007 Paris, France;

5. Corinne FORNARA, né le 20 août 1966, résidant à 6, rue du Caporal Peugeot, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire, France;

6. Matthieu TARDY, né le 23 juillet 1977 in Saint Remy (France), résidant à 15, rue du Clos, 21220 Saint Philibert, France;

7. Guillaume MILLEREUX, né le 11 mai 1982, résidant à 57, rue Lemercier, 75017 Paris, France;

8. Emeric PINON, né le 15 avril 1965, résidant à 66, rue de Rennes, 75006 Paris, France;

ici représentés par Peggy SIMON, employée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de procurations données sous seing privé.

Après avoir été signées en varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Luxomega 2 S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro et vingt-trois centimes d'euro (EUR 12.500,23), représenté par un million deux cent cinquante mille et vingt-trois (1.250.023) parts sociales sous forme nominative, divisées en

(I) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), et

(II) vingt-trois parts sociales «traçantes», une dans chacune des vingt-trois (23) classes de parts sociales «traçantes» suivantes (les Parts Sociales T):

- (i) Classe de parts sociales T1 (la Classe de Parts Sociales T1);
- (ii) Classe de parts sociales T2 (la Classe de Parts Sociales T2);
- (iii) Classe de parts sociales T3 (la Classe de Parts Sociales T3);
- (iv) Classe de parts sociales T4 (la Classe de Parts Sociales T4);
- (v) Classe de parts sociales T5 (la Classe de Parts Sociales T5);
- (vi) Classe de parts sociales T7 (la Classe de Parts Sociales T7);

- (vii) Classe de parts sociales T9 (la Classe de Parts Sociales T9);
- (viii) Classe de parts sociales T10 (la Classe de Parts Sociales T10);
- (ix) Classe de parts sociales T11 (la Classe de Parts Sociales T11);
- (x) Classe de parts sociales T14 (la Classe de Parts Sociales T14);
- (xi) Classe de parts sociales T16 (la Classe de Parts Sociales T16);
- (xii) Classe de parts sociales T17 (la Classe de Parts Sociales T17);
- (xiii) Classe de parts sociales T-20 (la Classe de Parts Sociales T20);
- (xiv) Classe de parts sociales T-21 (la Classe de Parts Sociales T21);
- (xv) Classe de parts sociales T-22 (la Classe de Parts Sociales T22);
- (xvi) Classe de parts sociales T-19 (la Classe de Parts Sociales T-D19);
- (xvii) Classe de parts sociales T-D28 (la Classe de Parts Sociales T-D28);
- (xviii) Classe de parts sociales T-D30 (la Classe de Parts Sociales T-D30);
- (xix) Classe de parts sociales T-D31 (la Classe de Parts Sociales T-D31);
- (xx) Classe de parts sociales T-D36 (la Classe de Parts Sociales T-D36);
- (xxi) Classe de parts sociales T-D37 (la Classe de Parts Sociales T-D37);
- (xxii) Classe de parts sociales T-D38 (la Classe de Parts Sociales T-D38); et
- (xxiii) Classe de parts sociales T-D39 (la Classe de Parts Sociales T-D39, collectivement avec les classes de parts sociales «traçantes» indiquées aux points (i) à (xxii) ci-dessus, les Parts Sociales T, individuellement et plus généralement, une Part Sociale T, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune).

Les Classes de Parts Sociales T sont émises en relation avec certains intérêts détenus directement ou indirectement par la Société sur Omega Management GmbH & Co. KG, une limited partnership de droit allemand immatriculé auprès du registre de commerce du tribunal de Frankfurt am Main, Allemagne, sous le numéro HRA 46208 (la Filiale), chacun de ces intérêts étant référés ci-après comme une KG Interest (ou, le cas échéant, les KG Interests). Chaque KG Interest comprend des comptes de capital social, compte courant, compte de réserve, compte de report des pertes (loss carryover account), toutes maintenues par la Filiale telle qu'indiqué dans le partnership agreement gouvernant la Filiale. Le nom de chaque Classe de Parts Sociales T porte la numérotation du KG Interest auquel cette classe est associée et telle que définie dans une liste maintenu par les managing limited partners de la Filiale, i.e. la Classe de Parts Sociales T1 correspond au KG Interest T1, la Classe de Parts Sociales T2 correspond au KG Interest T2, la Classe de Parts Sociales T3 correspond au KG Interest T3, etc., la Classe de Parts Sociales T-D30 correspond au KG Interest T-D30.

5.2. Les Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Parts Sociales de Classe T, sont ci-après collectivement désignées les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont désigné(s) ci-après le(s) Ordinary Shareholder(s). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales T est/sont désigné(s) ci-après le(s) Tracking Shareholder(s). Le(s) Ordinary Shareholder(s) et le(s) Tracking Shareholder(s) sont désignés collectivement les Shareholders.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4. En connexion avec chacune des Classes de Parts Sociales est créé un compte de prime d'émission séparé (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres») dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de prime d'émission en relation avec la classe de Parts Sociales correspondantes seront enregistrés. Chaque compte de prime d'émission prendra la dénomination de la classe de Parts Sociales correspondantes, i.e. le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires correspond aux Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T1 correspond aux Parts Sociales T1, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T2 correspond aux Parts Sociales T2, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T3 correspond aux Parts Sociales T3 etc., (collectivement les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T, et individuellement un Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T). Le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales T, sont désignés ci-après les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales.

5.5. En connexion avec chacune des Classes de Parts Sociales est créé un compte de réserve spécial séparé dans lequel toutes sommes ou montants reçus de temps à autres à titre de contribution sans émission de Parts Sociales en relation avec la classe de Parts Sociales correspondantes seront enregistrés. Chaque compte de réserve spécial prendra la dénomination de la classe de Parts Sociales correspondantes, i.e. le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires correspond aux Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T1 correspond aux Parts Sociales T1, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T2 correspond aux Parts Sociales T2, le Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales T3 correspond aux Parts Sociales T3 etc., (collectivement les Comptes de Réserves Spéciales des Parts Sociales T, et individuellement un Compte de Réserves Spéciales des Parts Sociales T). Le Compte de de Réserve Spéciale des Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les Comptes de Réserve Spéciale des Parts Sociales T, sont désignés ci-après les Comptes de Réserve Spéciale des Parts Sociales. Les Comptes de Prime d'Emission des Parts Sociales et les Comptes de Réserve Spéciales des Parts Sociales sont ci-après désignés les Comptes de Prime. Le Compte de Prime d'Emission et le Compte de Réserve Spécial de Parts Sociales relatives à une catégorie particulière de parts sociales seront

collectivement désignés par référence au nom de la classe de parts sociales concernée, à savoir le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales Ordinaires seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T1 et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales T1 seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales T1, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales T2 et du Compte de Réserve Spéciale de Parts Sociales T2 seront collectivement visés par les Comptes de Prime des Parts Sociales T2, et ainsi de suite.

5.6. Les montants enregistrés aux Comptes de Prime constitue des réserves librement distribuables par la Société et sont, sous réserve des restrictions contenues dans la Loi, (i) disponibles aux fins de distribution au titulaire (s) de la classe de Parts Sociales concernée uniquement et (ii) à distribuer de la manière prévue à l'article 17 ci-dessous.

5.7. La Société doit, au moins, et au-delà des comptes mentionnés aux articles 5.4 et 5.5, maintenir:

(a) un compte de réserve légale, en conformité avec l'article 197 de la Loi (le Compte de Réserve Légale);

(b) un compte de profits pour chacun des Profits de Classe T (chacun un Compte de Profits T et collectivement les Comptes de Profits T), chacun portant la numérotation des Profits de Classe T correspondant, i.e. le Compte de Profits T1 correspond aux Profits de Classe T1, le Compte de Profits T2 correspond aux Profits de Classe T2, le Compte de Profits T3 correspond aux Profits de Classe T3 etc.,

(c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits, ensemble avec les Comptes de Profits T, les Comptes de Profits).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.4. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.6. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins

un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(ii) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des revenus et gains.

15.1. Tous revenus et gains provenant de la Société seront distribués et payés de la manière suivante:

a) en premier lieu, tous les revenus et gains (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu du KG Interest correspondant à leur classe de Parts Sociales T, et les produits de la vente du KG Interests et de son réinvestissement) seront alloués au Compte de Profit T, dans lequel chaque Compte de Profit T aura droit aux revenus et gains de la Société issu ou relevant du KG Interests y afférent (le Montant KG), de sorte que le Montant KG concernant le KG Interest T1 sera alloué au Compte de Profit T1, le Montant KG concernant le KG Interest T2 sera alloué au Compte de Profit T2, le Montant KG concernant le KG Interest T3 sera alloué au Compte de Profit T3 etc.;

b) en second lieu, tout autre revenu ou gain provenant de la Société sera alloué au Compte Général de Profit.

Art. 16. Affectation des pertes et dépenses. Toutes pertes et dépenses supportées par la Société seront affectées comme suit:

(a) Premièrement, toutes les pertes et dépenses attribuables à un KG Interest en particulier ou à un réinvestissement sera d'abord affecté au Compte de Profit T correspondant, i.e. les pertes et/ou dépenses dérivant du KG Interest T1 sera d'abord affecté au Compte de Profit T1, les pertes et/ou dépenses dérivant du KG Interest T2 sera d'abord affecté au Compte de Profit T2, les pertes et/ou dépenses dérivant du KG Interest T3 sera d'abord affecté au Compte de Profit T3 etc.;

(b) Deuxièmement, toute autre perte ou dépense sera affectée sur tous les Comptes de Profit (i.e. le Compte de Profit T et le Compte Général de Profits) sur la base d'un pro rata, dans lequel le montant proratisé alloué à chaque Compte de Profit sera déterminé sur la base de la somme (i) de la valeur nominale de la/des part(s) correspondant au Compte de Profits et (ii) le bilan établi à la fin de l'exercice comptable ou selon les résultats financiers intermédiaires, des Compte de Prime relatif aux Parts auxquelles correspond le Compte de Profit.

Art. 17. Réserve légale et Distribution.

17.1. Sous réserve de tout autre article contraire des présents statuts, cinq pourcent (5%) des profits nets annuels apparaissant sur le compte des profits et gains adoptés par l'Assemblée Générale, seront alloués au Compte de Réserve Légale. Cette exigence cesse lorsque le Compte de Réserve Légale atteint le montant de dix pourcent (10%) du capital social.

17.2. Toute distribution sur prélèvement des Comptes de Profits et/ou des Comptes de Prime peut uniquement être faite aux Associés (i) détenteurs de Parts Sociales associés à ces comptes, (ii) en conformité avec la Loi et les présents Statuts, de telle distribution ne pouvant être fait qu'en vertu de Parts Sociales émises à la date de ces distributions.

17.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux, en conformité avec l'article 17-2 ci-dessus.

Art. 19. Provisions générales.

19.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et s'achèvera le trente (30) juin 2015.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ces faits, Luxomega S.à r.l., précitée, ici représentée par Mme Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à:

(i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un paiement en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (l'Apport en Numéraire), et

(ii) seize (16) nouvelles parts sociales «traçantes» sous forme nominative, une dans chacune des classes T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T14, T16, T17, T20, T21, T22 et T-D30 d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose des KG Partnership Interest qu'elle détient dans Omega Management GmbH & Co. KG, une société en commandite immatriculée au registre de commerce du tribunal de Francfort-sur-le-Main, Allemagne (KG) sous le numéro HRA 46208, ces KG Partnership Interest ayant une valeur marchande totale de vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (EUR 21.395.160,77) (les Luxomega Partnership Interests).

L'apport en nature des KG Partnership Interest de Luxomega sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de seize centimes d'euro (EUR 0,16) est affecté au compte de capital social de la Société avec un centime d'euro (EUR 0,01) à verser pour l'émission d'une part sociale de classe T1, T2, T3, T4, T5, T7, T9, T10, T11, T14, T16, T17, T20, T21, T22 et T-D30;

(ii) un montant de vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante euros et soixante-et-un centimes d'euro (EUR 21.395.160,61) est affecté aux comptes de prime d'émission liés aux Parts Sociales de Classe T, comme suit:

I. six millions cinq cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-seize euros et trente-neuf centimes d'euro (EUR 6.549.196,39) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T1;

II. un million cent cinquante-et-un mille six cent soixante-six euros et soixante-trois centimes d'euro (EUR 1.151.666,63) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T2;

III. un million neuf cent treize mille six cent quarante-sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (EUR 1.913.647,98) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T3;

IV. deux millions cinq cent cinquante-six mille soixante-dix-huit euros et trente-six centimes d'euro (EUR 2.556.079,36) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T4;

V. un million six cent trente-sept mille cinq cent vingt-quatre euros et cinquante-cinq centimes d'euro (EUR 1.637.524,55) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T5;

VI. cinquante-six mille cent quarante-cinq euros et un centime d'euro (EUR 56.145,01) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T7;

VII. quatre cent trente-sept mille sept cent treize euros et soixante-dix-huit centimes d'euro (EUR 437.713,78) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T9;

VIII. cent quatre-vingt-un mille six cent trente-huit euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 181.638,84) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T10;

IX. un million cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-sept euros et vingt-trois centimes d'euro (EUR 1.123.987,23) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T11;

X. neuf cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante-six euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 995.556,65) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T14;

XI. quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent treize euros et cinq centimes d'euro (EUR 482.713,05) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T16;

XII. deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes d'euro (EUR 291.708,98) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T17;

XIII. cinquante-huit mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euro (EUR 58.919,89) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T20;

XIV. cent vingt-sept mille cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes d'euro (EUR 127.158,75) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T21;

XV. six cent quarante-six mille neuf cent seize euros et quarante-deux centimes d'euro (EUR 646.916,42) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T22; et

XVI. trois millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-huit euros et dix centimes d'euro (EUR 3.184.588,10) au compte de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D30.

Sur ces faits Didier FONTAINE, précité, ici représenté par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D31 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D31 qu'il détient dans KG, ayant une valeur marchande de deux millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quarante euros et cinquante-quatre centimes d'euro (EUR 2.280.440,54) (la Fontaine KG Partnership Interest).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Fontaine sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux millions deux cent quatre-vingt mille quatre cent quarante euros et cinquante-trois centimes d'euro (EUR 2.280.440,53) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D31.

Sur ces faits, Frédéric DUNOD, précité, ici représenté par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D28 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D28 qu'il détient dans KG, ayant une valeur marchande de cent vingt-sept mille cent cinquante-huit euros et soixante-seize centimes (EUR 127.158,76) (la Dunod KG Partnership Interest).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Dunod sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent vingt-sept mille cent cinquante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 127.158,75) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D28.

Sur ces faits, Priscilla DEMENGE, précitée, ici représentée par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D19 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D19 qu'elle détient dans KG, ayant une valeur marchande de cinq cent trente-six mille treize euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 536.013,82) (la Demenge KG Partnership Interest).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Demenge sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cinq cent trente-six mille treize euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 536.013,81) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D19.

Sur ces faits, Corinne FORNARA, précitée, ici représentée par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D37 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la

libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D37 qu'elle détient dans KG, ayant une valeur marchande de quatre cent treize mille neuf cent quarante-deux euros et trente-quatre centimes d'euro (EUR 413.942,34)(la Fornara KG Partnership Interest).).

L'apport en nature de la Part de KG de Fornara sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de quatre cent treize mille neuf cent quarante-deux euros et trente-trois centimes d'euro (EUR 413.942,33) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D37.

Sur ces faits, Mathieu TARDY, précité, ici représenté par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D36 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D36 qu'il détient dans KG, ayant une valeur marchande de deux cent quarante-neuf mille neuf cents euros et quatre-vingt-quatre centimes d'euro (EUR 249.900,84) (la Tardy KG Partnership Interest).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Tardy sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de deux cent quarante-neuf mille neuf cents euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (EUR 249.900,83) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D36.

Sur ces faits, Guillaume MILLEREUX, précité, ici représenté par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D39 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D39 qu'il détient dans KG, ayant une valeur marchande de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quarante-deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 194.842,65) (la Millereux KG Partnership Interest).).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Millereux sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quarante-deux euros et soixante-quatre centimes d'euro (EUR 194.842,64) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D39.

Sur ces faits, Emeric PINON, précité, ici représenté par Peggy SIMON, précitée, déclare souscrire à une (1) part sociale «traçante» de classe T-D38 sous forme nominative d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) et de la libérer intégralement par un paiement en nature qui se compose de la KG Partnership Interest D38 qu'il détient dans KG, ayant une valeur marchande de six cent neuf mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 609.871,82) (la Pinon KG Partnership Interest). et avec les KG Partnership Interest de Luxomega, la KG Partnership Interest de Fontaine, la KG Partnership Interest de Dunod, la KG Partnership Interest de Demenge, la KG Partnership Interest KG de Fornara, la KG Partnership Interest de Tardy et la KG Partnership Interest de Millereux, les KG Partnership Interest).).

L'apport en nature de la KG Partnership Interest de Pinon sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de six cent neuf mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (EUR 609.871,81) est affecté aux comptes de prime d'émission lié aux parts sociales de classe T-D38.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société et preuve de ce montant a été fournie au notaire instrumentant.

La preuve de la propriété et de la valeur des KG Partnership Interest a été fournie au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation daté du 9 juillet 2014, émis par KG et qui indique que:

- «1. Les Associés sont les propriétaires des KG Partnership Interest;
2. Les KG Partnership Interest sont entièrement libérées;
3. Les Associés sont les seuls ayants droit aux KG Partnership Interest et possèdent le droit de disposer des KG Partnership Interest;
4. Les KG Partnership Interest ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit permettant d'obtenir un nantissement ou un usufruit sur les KG Partnership Interest et aucune des KG Partnership Interest n'est sujette à un privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander que les KG Partnership Interest lui soient cédées;
6. Les KG Partnership Interest sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités, telles que notamment un contrat d'apport, requises dans les différentes juridictions concernées du fait de l'apport en nature des KG Partnership Interest à la Société (y compris notamment, les formalités de cession requises en vertu du droit allemand afin de procéder à la cession desdites KG Partnership Interest) ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres (le cas échéant) requises dans les différentes juridictions concernées pour ou en raison de l'apport en nature des KG Partnership Interest à la Société (y compris notamment, les

approbations requises en vertu du droit allemand afin de procéder à la cession desdites KG Partnership Interest) ont été ou seront obtenues; et

9. La juste valeur de marché totale des KG Partnership Interest est au moins égale à vingt-cinq millions huit cent sept mille trois cent trente-et-un euro et cinquante-quatre centimes (EUR 25.807.331,54), ce qui correspond à la somme de la juste valeur de marché des KG Partnership Interest tel que démontré à l'Annexe 2 ci-jointe. Depuis l'évaluation, aucun changement important n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur susmentionnée des KG Partnership Interest.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être déposé auprès de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer la participation dans la Société comme suit:

- Luxomega S.à r.l.:	1.250.000 Parts Sociales Ordinaires;	16 Parts Sociales de Classe T;
- D. FONTAINE:		1 Part Sociale de Classe T;
- F. DUNOD:		1 Part Sociale de Classe T;
- P. DEMENGE:		1 Part Sociale de Classe T;
- C. FORNARA:		1 Part Sociale de Classe T;
- M. TARDY:		1 Part Sociale de Classe T;
- G. MILLEREUX:		1 Part Sociale de Classe T; et
- E. PINON:		1 Part Sociale de Classe T;
Total:	<u>1.250.023 parts sociales</u>	

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de sa constitution sont estimés à environ six mille six cents Euros (EUR 6.600.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés ont décidé de fier au nombre de trois (3) le nombre des gérants, un (1) gérant de classe A et deux (2) gérants de classe B, ils décident en outre de nommer la/les personne(s) en qualité de gérant de classe A et de gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Bertrand Charles TOURNAY, employé privé, né le 13 juin 1951 à Arras, France, de résidence au 40-44, rue Washington, bâtiment Washington Plaza, F-75008 Paris, France;

Gérants de classe B:

- Rene BELTJENS, employé privé, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Laurent RICCI, employé privé, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Le présent acte est passé à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix au mandataire des parties comparantes, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014110697/1044.

(140133085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.